

croire. On devrait comprendre maintenant que, si ces récoltes ont été dernièrement un peu au-dessus de ce que nous appellerions ordinairement la normale, des circonstances diverses contribuent depuis un certain nombre d'années à nous donner des récoltes bien supérieures à la moyenne nationale des 30 dernières années. C'est pourquoi nos moyens d'entreposage devront s'accroître sans cesse. J'exhorte donc de nouveau le Gouvernement à étudier la possibilité d'ériger un élévateur-terminus au port de New-Westminster et un autre au terminus du *Pacific Great Eastern Railway*.

M. Thatcher: Je n'ai qu'une considération à mettre en relief avant l'adoption du projet de résolution. Le projet de loi envisagé coûtera 32 millions aux contribuables. Nombreux sont, je le sais, les députés de l'Est et de l'Ouest qui ne le voient pas d'un trop bon œil. Vu la somme en jeu, il ne faut sans doute pas leur en tenir rigueur. Député des Prairies, je trouve, pour ma part, bien acceptable cette mesure législative qui apporte aux cultivateurs de l'Ouest 32 millions de dollars. En fait, je crois qu'elle est juste parce qu'après tout l'Ouest se trouve dans de très grandes difficultés à l'heure actuelle. Ainsi je trouve très beau que le reste du pays vienne à l'aide de l'Ouest dans les circonstances actuelles. Peut-être aurons-nous plus tard l'occasion de rendre la pareille.

L'honorable député de Moose-Mountain a dit que ce n'était qu'une mesure timide. Eh bien, c'est une timidité de l'ordre de 32 millions de dollars, que la plupart des cultivateurs des Prairies apprécieront beaucoup, je pense. Je sais qu'il y a plusieurs députés d'autres parties du pays à la Chambre qui pensent que les députés de la Saskatchewan se plaignent toujours et ne sont jamais contents. A vrai dire, je me demande si nous n'avons pas parfois tendance à tracer un tableau peut-être un peu trop sombre. Je me demande souvent si l'abus des récriminations chez les députés de l'Ouest ne risque pas à la longue de nuire au bien-être de la province.

Quoi qu'il en soit, je tiens à assurer au ministre du Commerce et aux députés des autres régions du Canada que la plupart des cultivateurs de la Saskatchewan ont un esprit d'indépendance, ne comptent que sur eux-mêmes, sont entrepreneurs et tiennent à se débrouiller par leurs propres moyens. Ils tiennent naturellement à pouvoir gagner convenablement leur vie avec leur entreprise agricole. Je ne pense pas que la résolution va résoudre la crise agricole, mais je suis convaincu que 99.9 p. 100 des cultivateurs des trois provinces des Prairies en seront satisfaits.

[M. Hahn.]

M. Hansell: Monsieur le président, je ne prends la parole que pour formuler des observations sur une question soulevée par l'honorable représentant de New-Westminster quand il a parlé de ce qu'a déclaré le ministre du Commerce, c'est-à-dire que le blé que le cultivateur conserve chez lui est exactement sur le même pied que son bétail. Il est propriétaire du bétail; il le garde sur ses terres. Il est propriétaire du blé; il le conserve dans ses granges. Je suis certain que les cultivateurs de l'Ouest du Canada n'avalent pas cette comparaison, et je pense que le ministre du Commerce sait très bien que la vérité n'est pas si simple.

Il est exact que le cultivateur de l'Ouest est propriétaire du blé qu'il a dans ses granges comme des animaux qu'il a sur ses terres, mais il y a une nuance entre les deux. C'est qu'il peut aller vendre ses animaux à n'importe quel endroit où il trouve un acheteur disposé. Il peut aller à l'abattoir local. Il peut aller à la ville où se trouvent peut-être plusieurs salaisons. Il peut vendre son produit à d'autres gens ou à d'autres intérêts, à son gré. Mais son blé ne peut être vendu que par la Commission du blé qui finira par le lui prendre. C'est là où est la différence. Aussi le cultivateur se dit-il: "Puisque la Commission finira par accepter mon blé, pourquoi ne pas me consentir un prêt ou encore une avance qui me permettrait d'attendre? Le blé ira à la Commission même s'il est entreposé à la ferme." Voilà la différence. Je crois avoir bien établi mon point de vue. Les cultivateurs sauront que le ministre s'est légèrement trompé en analysant la situation.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur le président, le ministre du Commerce me pousse à formuler quelques observations. Il a parlé des députés,—visant surtout ceux de notre groupe, je pense,—qui se sont élevés contre les prêts bancaires et la résolution précédant le projet de loi qui obligera les cultivateurs à payer un intérêt aux banques s'ils veulent obtenir de l'argent sur le blé entreposé chez eux. Il a dit que les députés devaient avoir le sens des proportions. Il a admis, je pense, que la mesure législative était mal conçue. C'est bien aussi mon avis. Elle n'est pas bonne et répugne aux cultivateurs de l'Ouest. Maintenant, ajoute-t-il, je présente une bonne mesure législative qui devrait contenter tout le monde et qui devrait être approuvée. Il estime sans doute que nous devrions féliciter le gouvernement. C'est un peu comme si l'on voulait essayer de faire une omelette passable avec un œuf frais et un œuf couvé. Comme omelette, ce ne serait pas fameux! Je ne pense pas que nous